



ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

INSCRIPTION DES ELEVES DE LA SEPTAINE DANS UNE AUTRE ECOLE PUBLIQUE DE LA SEPTAINE QUE CELLE DE RÉSIDENCE

La demande est à effectuer lors de l'entrée en PS, au passage en CP ou pour toute nouvelle inscription.

Enfant pour lequel l'inscription est demandée

NOM et Prénom :

Date de naissance

Classe fréquentée à la rentrée 2020/2021 : PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2

Père de l'enfant

NOM et Prénom :

Adresse

.....

Tel :

Mère de l'enfant

NOM et Prénom :

Adresse

.....

Tel :

Dans quelle école souhaitez-vous inscrire votre enfant à la rentrée 2021/2022 ?

Votre enfant a-t-il des frères et sœurs **déjà scolarisés** ? OUI NON

Si oui, dans quelle(s) école(s) et dans quelle(s) classe(s) en 2020/2021 :

dans quelle(s) école(s) et dans quelle(s) classe(s) en 2021/2022 :

RAISON DE LA DEMANDE DE DÉROGATION

(Loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009 - Circulaire n°89-273 du 25 août 1989 - Article L212-8 du code de l'éducation)

- Raisons médicales : état de santé de l'enfant nécessitant une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés assurés dans la commune d'accueil et ne pouvant l'être dans la commune de résidence. Cet état de santé doit être attesté par un médecin de santé scolaire ou par un médecin assermenté.
- Inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune.

Pour toute autre raison de la demande de dérogation, veuillez joindre un courrier détaillé

Vu le
Cachet et signature du Maire
de la commune de résidence

Décision :

Vu le
Cachet et signature du Maire de la
commune de demande de scolarisation

Décision :

Avis de la commission scolaire le :
Favorable Défavorable

Vu le
Cachet et signature de la
Présidente
de la Communauté de
Communes de La Septaine
Décision :